

Plan Local d'Urbanisme avec Evaluation Environnementale

Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le

ID : 080-200037059-20230928-CCHSDELI2023106-DE



<http://plui.coeurhautesomme.fr>



Etape « d'arrêt » du PLUi et bilan de la concertation

*Le PLUi fait le beau temps
en Haute Somme !*



Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le

ID : 080-200037059-20230928-CCHSDELI2023106-DE

S²LO

SOMMAIRE

1. Les différentes étapes réalisées
2. Bilan de la concertation
3. Les prochaines étapes
4. Zoom sur la période de consultation des communes



*Le PLUi fait le beau temps
en Haute Somme !*



Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le

ID : 080-200037059-20230928-CCHSDELI2023106-DE

S²LO

1. Les différentes étapes réalisées





Les différentes étapes réalisées

Mars 2014 : la loi ALUR (Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové), prévoit que la compétence Plan Local d'Urbanisme devienne une compétence intercommunale obligatoire avant 2017, ou au plus tard (si opposition d'un nombre suffisant de communes) au prochain renouvellement des conseils municipaux, soit 2020.

2014

2015

2016

2017

2018

Mai 2017: lancement de l'appel d'offres afin de désigner un cabinet d'urbanisme pour accompagner la CCHS dans l'élaboration du PLUi

Décembre 2016 : le Conseil Communautaire décide de « devancer l'appel », en prescrivant l'élaboration d'un PLUi



Les différentes étapes réalisées

Juin 2018 à avril 2019 : organisation de 10 ateliers thématiques afin de réaliser un « état des lieux » de notre territoire, appelé « diagnostic du territoire », de 30 réunions avec les exploitants agricoles et de plusieurs comités de suivi afin d'identifier les grands enjeux pour le territoire

Automne 2019 : organisation d'ateliers pour définir les orientations et objectifs du PADD. Ce travail a ensuite été affiné en comités de suivi et avec les membres du bureau communautaire

Février 2020 à avril 2020 : 3 mois pour débattre du PADD en conseil municipal

1^{er} trimestre 2021 : nouvelles rencontres communales (plus de la moitié des communes a sollicité un nouveau RDV)

2018

Début 2018 : le cabinet Auddicé est choisi. Les communes de la CCHS désignent un référent par commune.

2019

Juin 2019 : Validation du diagnostic et des 12 enjeux en conseil communautaire

2020

Janvier 2020 : débat sur les grandes orientations du PADD en conseil communautaire

15 mars et 28 juin 2020 : élections municipales

2021

Octobre 2020 : redémarrage du dossier : conférence intercommunale des Maires



Les différentes étapes réalisées

Avril à juillet 2021 : travail sur le foncier économique et sur les sites qui seront concernés par des schémas d'aménagement

2021

Septembre 2021 à janvier 2022 : rencontre des 60 communes dans le cadre de la 1^{ère} version de travail sur le zonage

2022

Mai à décembre 2022 : travail sur les pièces réglementaires et les justifications

2023

Janvier à juillet 2023 : réunions d'échanges avec la DDTM sur les ajustements à apporter au zonage / travail avec SEPIA (étude eaux pluviales) / rédaction du rapport de présentation du PLUi (volet justification des choix)

7 septembre 2023 : conférence intercommunale des maires : avis sur la mutualisation de la garantie rurale

2024

21 Septembre 2023 : étape « d'arrêt » du PLUi puis période de consultations (communes puis Personnes Publiques Associées)

*Le PLU fait le beau temps
en Haute Somme !*



Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le

ID : 080-200037059-20230928-CCHSDELI2023106-DE

S²LO

2. Bilan de la concertation





Bilan de la concertation

Extrait de la délibération du 18/12/2018 :

- **DE METTRE EN ŒUVRE** les modalités de concertation suivantes afin de permettre l'information et l'expression du public sur la procédure d'élaboration du PLUi :

- La mise à disposition d'un registre de concertation au siège de la Communauté de Communes et dans les mairies,
- La création d'un site internet dédié à l'élaboration du PLUi, comprenant un forum,
- La mise à disposition des documents du PLUi au fur et à mesure de leur validation par le Conseil Communautaire,
- La parution de plusieurs numéros du « Journal du PLUi »,
- La conception de panneaux de concertation pour une exposition tournante,
- L'organisation de réunions publiques,
- L'organisation de permanences à destination de la population.



Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le

ID : 080-200037059-20230928-CCHSDELI2023106-DE

S²LO

Bilan de la concertation

Extrait de la délibération du 18/12/2018 :

- La mise à disposition d'un registre de concertation au siège de la Communauté de Communes et dans les mairies

- En début d'étude chaque commune a reçu un registre de concertation, accompagné d'une affiche. Idem pour le siège de la CCHS
- Peu de remarques ont été formulées au sein des registres car les élus ont régulièrement renvoyé les particuliers vers la CCHS.
- Ainsi, les services de la CCHS ont reçu fréquemment des questions ou demandes des habitants, qui ont trouvé réponse par mail / courrier / rendez-vous
- Les services de la CCHS se sont montrés particulièrement disponibles et à l'écoute des habitants durant toute la phase technique d'élaboration du PLUi



Le PLUi fait le beau temps
en Haute Somme !



Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le

ID : 080-200037059-20230928-CCHSDELI2023106-DE

S²LO

Bilan de la concertation

Extrait de la délibération du 18/12/2018 :

- La création d'un site internet dédié à l'élaboration du PLUi, comprenant un forum,

Le PLUi fait le beau temps
en Haute Somme !



PLUi DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE
LA HAUTE SOMME

Accueil

Le territoire intercommunal

Qu'est-ce qu'un PLUi ?

La procédure d'élaboration du PLUi

Le calendrier prévisionnel

Vous avez des questions concernant

le PLUi de la CC Haute Somme ?

Venez les poser sur le forum

Accès réservé

PLUi de la Communauté de Communes de la Haute Somme

Le PLUi fait le beau temps en Haute Somme !

Les réunions publiques ont enfin pu être organisées !

Après un contexte sanitaire peu propice à l'organisation de réunions publiques durant 18 mois, la Communauté de Communes de la Haute Somme a profité de ce mois de juin 2022 pour réaliser 4 réunions d'information sur le PLUi à destination de la population (à Heudicourt, Roisel, Combles et Doingt-Flamicourt).



- Un site internet dédié au PLUi a bien été créé et a été alimenté au fil de l'élaboration technique du PLUi avec l'avancée des travaux (ateliers diagnostic, PADD, réunions publiques)...
- Le forum n'a pas réellement rencontré de succès



Bilan de la concertation

Extrait de la délibération du 18/12/2018 :

- La mise à disposition des documents du PLUi au fur et à mesure de leur validation par le Conseil Communautaire.

Profils du diagnostic et Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Les différents rapports produits en phase diagnostic, rédigés sous forme de profils thématiques, sont disponibles ci-dessous en téléchargement, tout comme le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du territoire, qui présente les orientations et objectifs à l'horizon des 10 prochaines années.

Bonne lecture !

Bilan des documents d'urbanisme communaux :



Commerces, équipements, services :



Démographie et habitat :



Economie, emploi, tourisme :



La mobilité :



Le foncier :



→ Les livrables validés ainsi que les supports de présentation ont été rendus disponibles en téléchargement) sur le site internet du PLUi (plus spécifiquement les pièces liées au diagnostic et au PADD)

Le PLUi fait le beau temps
en Haute Somme !



Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le

ID : 080-200037059-20230928-CCHSDELI2023106-DE

S²LO

Bilan de la concertation

Extrait de la délibération du 18/12/2018 :

- La parution de plusieurs numéros du « Journal du PLUi »

→ Deux parutions spéciales dédiées au PLUi ont été réalisées :

- L'une en phase diagnostic
- L'autre en phase PADD





Envoyé en préfecture le 28/09/2023
Reçu en préfecture le 28/09/2023
Publié le
ID : 080-200037059-20230928-CCHSDELI2023106-DE

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Bilan de la concertation

Extrait de la délibération du 18/12/2018 :

- La conception de panneaux de concertation pour une exposition tournante,

Les grands thèmes du PLUi ?



ENVIRONNEMENT / PAYSAGE / PATRIMOINE

Éléments clés à retenir

- Des paysages très contrastés sur le territoire (paysages de vallées, paysages agricoles ouverts...)
- Des enjeux éditoriaux concentrés sur les secteurs de vallées, notamment celle de la Somme
- 10 Monuments Historiques protégés présents sur le territoire
- Un patrimoine bâti son prestige riche et fabuleux (église néogotique, patrimoine lié à la Grande Guerre...)

A VOUS DE JOUER !
Pouvez-vous à LOCALISER ces 3 PAGES de VOIR ?

A VOUS DE JOUER ! Le patrimoine patrimonial, c'est ça ?

1. Ancêtre de l'Église de Saint-Étienne
2. La Chapelle de Saint-Étienne
3. La Chapelle de Saint-Étienne
4. La Chapelle de Saint-Étienne
5. La Chapelle de Saint-Étienne
6. La Chapelle de Saint-Étienne
7. La Chapelle de Saint-Étienne
8. La Chapelle de Saint-Étienne
9. La Chapelle de Saint-Étienne
10. La Chapelle de Saint-Étienne
11. La Chapelle de Saint-Étienne
12. La Chapelle de Saint-Étienne

MOBILITÉ

Chaque jour nous nous déplaçons pour divers motifs : travailler, étudier, faire des achats, accéder à des services, nous distraire, etc... La mobilité est au cœur des enjeux d'aménagement du territoire, mais aussi d'équité sociale : préservation de l'environnement (coût de gaspillage de terre), santé publique (qualité de l'air), lutte contre l'exclusion sociale, développement économique.

Les habitants de la CCHS utilisent divers moyens de transport pour se rendre au travail, mais dans des proportions très inégales.

LES MOYENS DE TRANSPORT EN BAS DE COÛT-UT ?

- 1 Pas de déplacement A. 1.3%
- 2 Vélo / camion / motocyclette B. 1.9%
- 3 Marche à pied C. 5.8%
- 4 Transport en commun D. 6.3%
- 5 Vélo ou Deux-roues motorisé E. 64.7%

Une mobilité marquée par l'utilisation de la voiture



Une offre insuffisante et inadaptée en transports en commun



L'émergence de nouvelles pratiques

• La mobilité est un enjeu qui évolue progressivement (plusieurs années de concertation menées par la CCHS).

• Un équipement progressif du territoire en bus, pour améliorer l'accès et les trajets rechargés.

• Le développement du bicovoie.

LES CHEMINEMENTS DOUX, UN POTENTIEL À VALORISER

• De nombreux cheminements doux existants (sentiers, pistes, chemins, etc.), d'autres à créer, dans une logique de bouclage.

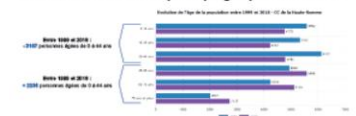
DÉMOGRAPHIE / HABITAT

Un dynamisme démographique à retrouver

La CCHS a connu une évolution démographique positive entre 1968 et 1982. Mais depuis cette date, la CCHS envisage une distribution progressive de sa population, qui compte environ 27200 habitants selon les dernières données du recensement (2018).



Un vieillissement de la population : une tendance nationale qui n'épargne pas le territoire



Un besoin de diversification du parc de logements

Quelques chiffres clés...

- 36% des logements sont construits au 1er trimestre de l'année en cours.
- Entre 2014 et 2018, le nombre de logements de 1 à 3 pièces a augmenté.
- 15% des ménages de moins de 30 ans ont pu accéder à leur logement.
- 45% des résidences principales sont occupées par les résidents propriétaires, contre plus de 50% en 2014.

Un taux de logements vacants supérieur à la normale



→ 12 panneaux de concertation format roll-up ont été réalisés, et ont voyagé au fil des réunions publiques sur le PLUi



Bilan de la concertation

Extrait de la délibération du 18/12/2018 :

- L'organisation de permanences à destination de la population.

→ Au total, 2 demi-journées de permanences ont été organisées :

- Le 15/11/2022, 4 personnes ont sollicité un RDV et ont été rencontrées
- Le 29/11/2023, 12 personnes ont sollicité un RDV, 10 personnes ont été rencontrées (2 personnes ne se sont pas présentées)

→ Ces permanences ont permis d'intégrer un certain nombre de projets déjà bien avancés au futur PLUi, ou à l'inverse d'expliquer pourquoi il serait complexe d'intégrer certains projets.





Bilan de la concertation

Extrait de la délibération du 27/05/2021 :

Vu la délibération n°2019-103 en date du 13 décembre 2018 par laquelle le conseil communautaire a complété les modalités de concertation concernant l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Compte tenu du contexte sanitaire, et les difficultés d'organiser des réunions publiques entre mars 2020 et juillet 2021,

Vu la proposition du comité de suivi, en date du 6 mai 2021, à savoir la création d'une vidéo explicative, diffusée sur tout moyen de communication (site Internet de la CCHS, page Facebook, ...) à destination des habitants,

- 4 vidéos dédiées au PLUi ont été réalisées :
- La 1^{ère} pour expliquer ce qu'est un PLUi,
 - La 2^{ème} pour expliquer pourquoi la CCHS s'est engagée dans cette démarche,
 - La 3^{ème} pour expliquer de quelle manière s'élabore un PLUi,
 - La 4^{ème} pour expliquer quels seront les changements pour les particuliers une fois que le PLUi sera opposable.



Communauté de Communes de la Haute Somme

@communautedecommunesdelaha7446 4 vidéos

En savoir plus sur cette chaîne >

ACCUEIL

VIDÉOS

PLAYLISTS

CHAÎNES

À PROPOS



Le PLU fait le beau temps
en Haute Somme !



Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le

ID : 080-200037059-20230928-CCHSDLELI2023106-DE

S²LO

Bilan de la concertation

Modalités de concertation réalisées en plus :

- **Concertation avec le monde économique :**
les entreprises de plus de 50 salariés ont été destinataires d'un questionnaire afin de recenser leurs éventuels projets de façon à les intégrer au mieux au sein du PLU, certaines d'entre elles ont été rencontrées par la CCHS
- **Rencontre des exploitants agricoles :**
Le diagnostic agricole mené en début d'étude a permis de rencontrer les exploitants lors de permanences organisées sur tout le territoire intercommunal, afin d'anticiper au mieux la prise en compte de l'activité agricole au sein du PLU

QUESTIONNAIRE DESTINÉ AUX ENTREPRISES
Quel est votre besoin en foncier à l'horizon 2030 ?

Objectif : Quantifier les besoins fonciers des entreprises et recenser les difficultés éventuelles liées à votre activité, dans le contexte d'élaboration du PLU.

Nom de l'entreprise : SILVE DE LA SOMME ET DU CARBONNAGES
 Nom du responsable : LUDOVIC ROUSSEL
 Téléphone / Mail : 06 26 33 08 47
 Commune / Adresse : La Rue de la République 80400 ROISEL

PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

Quel est le secteur d'activité de votre entreprise ?
 Commerce Artisanat Industrie Service - lequel ? Gas, électricité; Eau chaude Plomberie
 Autre - Précisez :

Nombre de salariés à temps plein : 70

DYNAMIQUE ACTUELLE ET FUTURE (A L'HORIZON 2030) DE VOTRE ENTREPRISE

Comment estimez-vous la dynamique actuelle en termes d'activité de votre entreprise ?
 Forte croissance Croissance Stabilité Décroissance Forte Décroissance
 Veuillez expliquer en cas de besoin :

Vos locaux sont-ils bien adaptés à votre activité ?
 Très satisfaisant Satisfaisant Insatisfaisant Très insatisfaisant
 Pourquoi ? Manque d'espace

La localisation de vos locaux est-elle ?
 Très satisfaisante Satisfaisante Insatisfaisante Très insatisfaisante
 Pourquoi ?

Pour ce qui concerne le foncier bâti (bâtiments), avez-vous des projets d'extension, de construction de nouveaux bâtiments, d'une délocalisation ?
 Non
 Oui → Si oui, veuillez préciser : Extension Construction Délocalisation Autres
 Le lieu : (numéro de parcelle et commune) :

Le type de bâtiment / la surface approximative :

A quelle échéance ? 3-5 ans

 Haute Somme
Communauté de Communes
COMBLES • PERONNE • ROISEL



Bilan de la concertation

D'assez nombreuses remarques portant sur des projets personnels : projets de construction, ou au contraire volonté de ne pas vendre...

- Des remarques qui ont plutôt leur place à l'enquête publique. La concertation préalable a néanmoins permis d'expliquer le cadre général et de remettre en contexte les cas particuliers
- La plupart du temps, ces remarques particulières avaient déjà été remontées par les élus
- Certaines d'entre-elles ont pu être prisés en compte au sein du PLUi (notamment grâce aux permanences organisées en novembre 2022)

Des remarques portant sur l'intérêt général

- Des préoccupations communes avec celles des élus : développement des communes rurales, contraintes sur le foncier constructible, prise en compte des risques notamment



3. Les prochaines étapes





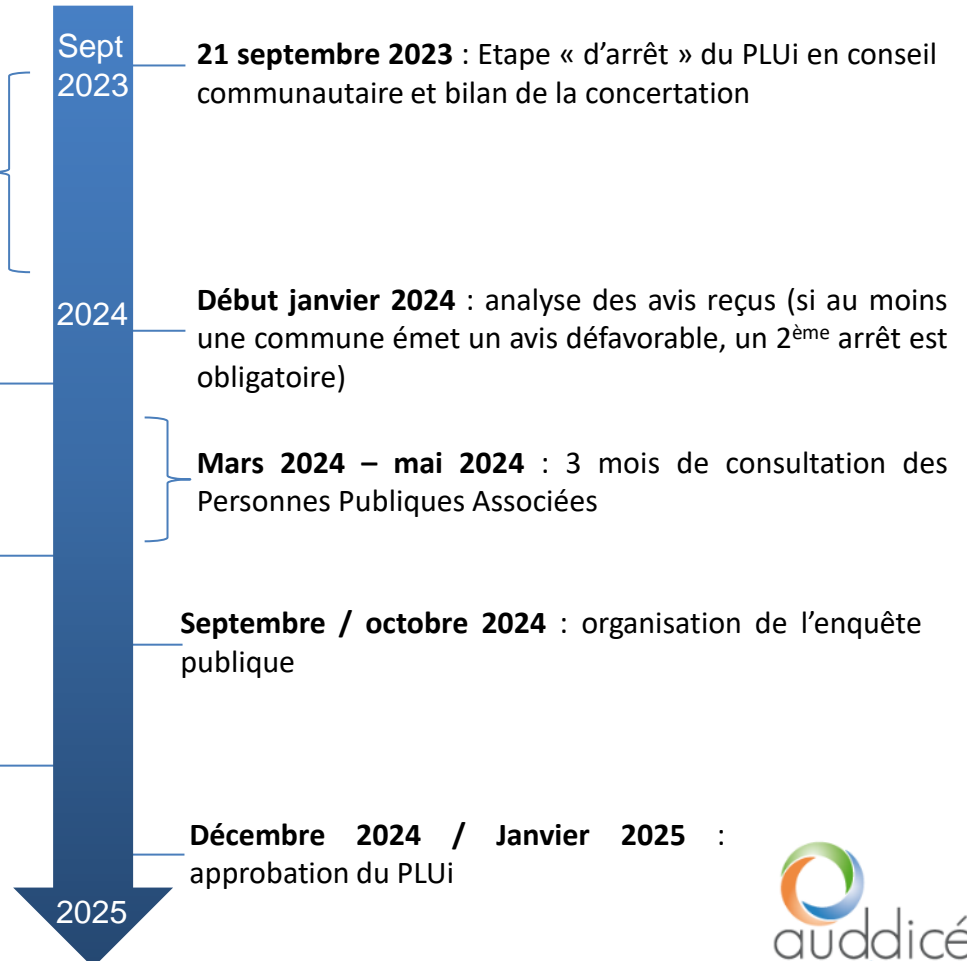
Les prochaines étapes

De fin septembre à fin décembre : transmission officielle aux communes => 3 mois pour formuler un avis sur les pièces qui les concernent (vous recevrez tous les modèles nécessaires)

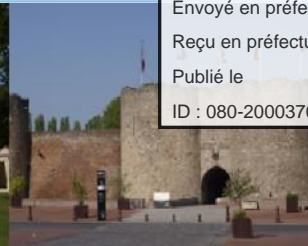
Février / mars 2024 : possible 2^{ème} arrêt (vote à la majorité des 2 tiers)

Juin 2024 – juillet 2024 : Analyse des avis reçus / courrier au Tribunal Administratif pour la désignation d'une commission d'enquête

Novembre / décembre 2024 : réunions pour analyser l'avis de la commission d'enquête / Présentation des corrections réalisées en amont de l'approbation en conférence intercommunale des maires



*Le PLU fait le beau temps
en Haute Somme !*



Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le

ID : 080-200037059-20230928-CCHSDELI2023106-DE

S²LO

4. Zoom sur la période de consultation des communes





Zoom sur la période de consultation des communes

- **Première étape : « arrêt » du PLUi en conseil communautaire**
- **2^{ème} étape : transmission du dossier numérique complet aux communes avec modèle de délibération**



<https://cloud.auddice.fr/index.php/s/pkESjKXw58TY7iS>

Mot de passe : **200037059_CCHS_PLUi_élus**

Attention de bien respecter les majuscules / minuscules / accent

- Comme le prévoit l'article R.153-5 du Code de l'urbanisme, les communes membres de l'EPCI disposent de **3 mois pour émettre un avis sur les pièces réglementaires qui concernent directement leur territoire communal.** Ces pièces réglementaires correspondent :
 - Aux Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) – *Toutes les communes ne sont pas concernées par cette pièce*
 - Au règlement graphique (plan principal et plan bis) – *Toutes les communes sont concernées par cette pièce*
 - Au règlement écrit – *Toutes les communes sont concernées par cette pièce*
- Le délai de 3 mois débute à la date d'arrêt du PLUi. En l'absence de délibération de la part de la commune dans ce délai de 3 mois, l'avis sera réputé favorable

Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le



ID : 080-200037059-20230928-CCHSDELI2023106-DE

	Orientations d'Aménagement et de Programmation	Règlement graphique (zonage)	Règlement écrit
Aizecourt-le-Bas	NON	OUI	OUI
Aizecourt-le-Haut	OUI	OUI	OUI
Allaines	OUI	OUI	OUI
Barleux	OUI	OUI	OUI
Bernes	OUI	OUI	OUI
Biaches	OUI	OUI	OUI
Bouchavesnes-Bergen	NON	OUI	OUI
Bouvincourt-en-Vermandois	NON	OUI	OUI
Brie	NON	OUI	OUI
Buire-Courcelles	NON	OUI	OUI
Bussu	NON	OUI	OUI
Cartigny	NON	OUI	OUI
Cléry-sur-Somme	OUI	OUI	OUI
Combles	OUI	OUI	OUI
Deville	NON	OUI	OUI
Doingt-Flamicourt	OUI	OUI	OUI
Driencourt	OUI	OUI	OUI
Epehy	OUI	OUI	OUI
Equancourt	NON	OUI	OUI
Eterpigny	NON	OUI	OUI
Etricourt-Manancourt	NON	OUI	OUI
Feuillères	OUI	OUI	OUI
Fins	NON	OUI	OUI
Flaucourt	NON	OUI	OUI
Flers	OUI	OUI	OUI
Ginchy	NON	OUI	OUI
Gueudecourt	OUI	OUI	OUI
Guillemont	OUI	OUI	OUI
Guyencourt-Saulcourt	NON	OUI	OUI

	Orientations d'Aménagement et de Programmation	Règlement graphique (zonage)	Règlement écrit
Hancourt	NON	OUI	OUI
Hardecourt-aux-Bois	OUI	OUI	OUI
Hem-Monacu	NON	OUI	OUI
Herbécourt	OUI	OUI	OUI
Hervilly-Montigny	OUI	OUI	OUI
Hesbécourt	NON	OUI	OUI
Heudicourt	OUI	OUI	OUI
Lesboeufs	NON	OUI	OUI
Liéramont	OUI	OUI	OUI
Longavesnes	OUI	OUI	OUI
Longueval	OUI	OUI	OUI
Marquaix	NON	OUI	OUI
Maurepas	NON	OUI	OUI
Mesnil-Bruntel	OUI	OUI	OUI
Mesnil-en-Arrouaise	NON	OUI	OUI
Moislains	OUI	OUI	OUI
Estrées-Mons	NON	OUI	OUI
Nurlu	NON	OUI	OUI
Péronne	OUI	OUI	OUI
Poeuilly	NON	OUI	OUI
Rancourt	NON	OUI	OUI
Roisel	OUI	OUI	OUI
Ronssoy	OUI	OUI	OUI
Sailly-Saillisel	OUI	OUI	OUI
Sorel	NON	OUI	OUI
Templeux-la-Fosse	NON	OUI	OUI
Templeux-le-Guéard	OUI	OUI	OUI
Tincourt-Boucly	OUI	OUI	OUI
Villers-Carbonnel	OUI	OUI	OUI
Villers-Faucon	NON	OUI	OUI
Vraignes-en-Vermandois	OUI	OUI	OUI



Zoom sur la période de consultation des communes

- **2^{ème} étape : transmission du dossier numérique complet aux communes avec modèle de délibération**
 - **Le modèle de délibération qui vous sera transmis propose 4 avis possibles**
 - *Avis favorable – Dans cette hypothèse, la commune est d'accord sur le fond des éléments présentés.*
 - *Avis favorable avec suggestions – Ce choix permet à la commune de s'exprimer. Les avis des communes seront soit pris en compte en vue du 2^{ème} arrêt, soit présentés lors de l'enquête publique et les suggestions pourront être prises en compte suite à l'enquête publique, avant l'approbation.*
 - *Avis favorable avec réserves – Ce choix permet également à la commune de s'exprimer, mais contrairement aux suggestions les réserves entraînent un nouvel arrêt de projet*
 - *Avis défavorable - Dans cette hypothèse, la commune est en désaccord sur le fond des éléments présentés. La commune doit indiquer précisément les orientations d'aménagement et de programmation ou les dispositions du règlement (graphique ou écrit) concernées par son avis défavorable et motiver son avis défavorable. Ce choix conduit également à un nouvel arrêt de projet.*



Zoom sur la période de consultation des communes

- ***Pour rappel : la procédure laisse encore 2 possibilités d'amender le projet, avant son approbation***
 - **Au moment du 2^{ème} arrêt, en réponse à l'avis des communes**
 - **Après l'enquête publique :**
 - **Pour prendre en compte les remarques du public,**
 - **Pour prendre en compte les avis des Personnes Publiques Associées qui auront été portés à la connaissance du public via l'enquête publique**